

**PROCÈS-VERBAL  
CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**N° 041  
27 août 2024**

**PROCÈS-VERBAL** de la quarantième-et-unième (41<sup>e</sup>) séance ordinaire du conseil d'administration du Centre de services scolaire des Chênes, tenue le mardi, 27 août 2024, à 19 h 30, au siège social du CSS des Chênes (*Immeuble Saint-Frédéric*), salle multifonctionnelle, 457 rue des Écoles, Drummondville, sous la présidence de madame Annie Boileau.

**APPEL DES PRÉSENCES**

**PRÉSENCE (P) ABSENCE MOTIVÉE (M)**

**Membres représentant les parents :**

M<sup>me</sup> Myriam Vigneault, représentant des parents – District 1 (P)  
M<sup>me</sup> Annie Boileau, représentante des parents – District 2 (P)  
M<sup>me</sup> Karen Lamothe, représentante des parents – District 3 (P)  
POSTE VACANT, représentant des parents – District 4  
M. Jean-Claude Massé, représentant des parents – District 5 (P)

**Membres représentant le personnel :**

M. Ghislain Rheault, représentant du personnel d'encadrement (P)  
M. Stéphane Guilbert, représentant des directions d'établissement (M)  
M. Ugo Martin, représentant du personnel enseignant (P)  
M<sup>me</sup> Vickie Jutras, représentante du personnel professionnel (P)  
M<sup>me</sup> Nancy Robitaille, représentante du personnel de soutien (P)  
M. Yves Hébert, représentant du personnel d'encadrement (P)  
(Sans droit de vote)

**Membres représentant la communauté :**

M<sup>me</sup> Isabelle Meilleur, personne ayant une expertise en matière de gouvernance, d'éthique, de gestion des risques ou de gestion des ressources humaines (P)  
M. Bernard Gagnon, personne ayant une expertise en matière financière ou comptable ou en gestion des ressources financières ou matérielles (P)  
M. Sébastien Leblanc, personne issue du milieu communautaire, sportif ou culturel (M)  
M. Martin Dupont, personne issue du milieu municipal, de la santé, des services sociaux ou des affaires (P)  
M. Frédéric Jutras Komlosy, personne âgée de 18 à 35 ans (M)

PRÉSENCES : 12  
ABSENCES : 03  
TOTAL : 15

**SONT AUSSI PRÉSENTS**

M. Lucien MALTAIS Directeur général  
M. Normand PAGE Secrétaire général et directeur du Service des communications  
M<sup>me</sup> Nathalie CABANA Directrice du Service des ressources financières

*Ouverture de la séance à 19 h 30.*

1. **MOT DE BIENVENUE**

2. **VALIDITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION ET VÉRIFICATION DU QUORUM**

On confirme que la procédure de convocation à la présente séance ordinaire a été respectée, par la convocation des membres du conseil et la transmission des documents afférents.

3. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Point de l'agenda de consentement

4. **PÉRIODE À LA DISPOSITION DE L'ASSISTANCE**

5. **RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES CHÊNES**

6. **AGENDA DE CONSENTEMENT**

- 6.1 Dispense de lecture et adoption du procès-verbal suivant :  
- Séance ordinaire du 25 juin 2024 (No 40)

7. **DOSSIERS DE DÉCISION**

- 7.1 Critères de répartition des ressources  
7.2 Budget 2024-2025  
7.3 Modification de la structure administrative  
7.4 Formation des comités du conseil d'administration

8. **DOSSIERS DE DISCUSSION, D'ANALYSE ET D'INFORMATION**

- 8.1 Rapport des comités  
8.1.1 Rapport du comité de gouvernance et d'éthique  
8.1.2 Rapport du comité de vérification  
8.1.3 Rapport du comité des ressources humaines  
8.1.4 Rapport du comité consultatif du transport

9. **PROCHAINES RENCONTRES ET PROCHAINS TRAVAUX**

- 9.1 Prochain atelier :  
Mardi, 29 octobre 2024, 18h00  
9.2 Prochaine séance du Conseil :  
Mardi, 29 octobre 2024, 19h30

**Levée de la séance**

**RÉSOLUTION CA : 3039 / 2024**

Il est proposé par Mme Isabelle Meilleur et appuyé par M. Bernard Gagnon d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

**La proposition est  
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **4. PÉRIODE À LA DISPOSITION DE L'ASSISTANCE**

N/A

#### **5. RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES CHÊNES**

M. Lucien Maltais aborde des éléments suivants lors de la présentation de son rapport :

- Mise en œuvre du plan d'engagement vers la réussite
- Suivi des chantiers et dossiers
- Situations particulières et autres rencontres

##### **Mise en œuvre du plan d'engagement vers la réussite :**

- Mise à jour du plan d'action
  - Atelier de travail avec tous les gestionnaires
  - Rencontre du comité d'engagement pour la réussite des élèves à venir
  - Présentation du plan d'action au prochain CA
- Début de la nouvelle offre de services au secondaire
  - Belle visibilité dans les médias
  - Le Ministre nous nomme souvent

##### **Suivi des chantiers et dossiers**

- Budget 24-25
  - Règles budgétaires tardives
  - Adoption ce soir
  - Mesures en lien avec le maintien du parc immobilier
  - Taxes scolaires
- Deux agrandissements acceptés
  - Marconi - agrandissement accepté
  - À l'Orée des Bois - agrandissement accepté
  - Besoin de terrains à Drummondville pour nos nouvelles écoles en demande
- École du Bosquet
  - Installation des équipements
  - Mise en service à la rentrée
  - Conférence de presse
  - Visite des parents et des élèves
  - Visite des députés
- Ajouts d'espace
  - Modulaires à St-Étienne – mise en service
  - École de Lefebvre
- Travaux d'été +ou- 15 millions
  - Enveloppes extérieures (Immaculée-Conception et Jeanne-Mance)
  - Cours d'écoles (Jeanne-Mance, Durham-Sud et St-Cyrille),
  - Blocs sanitaires (Jeanne-Mance)
  - Balcons et perrons (St-Joseph, Alessa, Christ-Roi, Ste-Thérèse)
  - Travaux de structure (St-Jean-Wickham et Saint-Charles)
  - Toitures (Marie-Rivier)
  - Drain français (Marie-Rivier)
  - Remplacement du terrain synthétique (Marchand)
  - Entretien régulier (ex: peinture, scellant pour les fenêtres,...)
- Informations pour la rentrée
  - Espaces disponibles
  - Clientèle
  - Transport scolaire
  - Personnel

##### **Situations particulières et autres rencontres**

- Vacances estivales – ralentissement de certaines activités et prise de vacances
- Table des DG
- Comité consultatif de gestion – accueil des gestionnaires
- Séance d'affectation en juillet pour les enseignants

## **6. AGENDA DE CONSENTEMENT**

### **6.1 DISPENSE DE LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL SUIVANT:**

- Séance ordinaire du 25 juin 2024 (No 40)

Sur proposition de Mme Vickie Jutras, appuyé par M. Ghislain Rheault il est résolu d'adopter sous le numéro de **résolution CA 3040 / 2024**, l'item à l'agenda de consentement :

- Séance ordinaire du 25 juin 2024 (No 40)

## **DOSSIERS DE DÉCISION**

### **7.1 CRITÈRES DE RÉPARTITION DES RESSOURCES (Service des ressources financières)**

En vertu de l'article 275.1 de la Loi sur l'instruction publique, le centre de services scolaire détermine, pour chaque année scolaire, la répartition de ses revenus en tenant compte des recommandations du comité de répartition des ressources faites en application du cinquième alinéa de l'article 193.3.

Ce document tient compte des recommandations du comité de répartition des ressources. Celles-ci ont été présentées et convenues au comité consultatif de gestion.

Les principaux changements apportés au document pour l'année 2024-2025 concernent la révision des normes d'heures allouées pour les postes en secrétariat au niveau du primaire, l'utilisation optimale des fonds publics et la limitation des surplus pour les centres et les écoles, la répartition des services complémentaires au niveau du secondaire en psychologie et psychoéducation, ajout de plusieurs mesures à la suite de la signature des conventions collectives. Pour les mesures en investissement, le ministère a procédé à la fusion de plusieurs mesures en informatiques et une nouvelle mesure pour acquisition du matériel didactique du nouveau programme de culture et citoyenneté québécoise.

Les nouvelles mesures sont les suivantes :

- Mesure 30510 - Utilisation optimale des fonds publics
- Mesure 15026 - Rattrape cours d'été
- Mesure 15xxx - Soutien en classe
- Mesure 15xxx -Ajout d'une ressource à mi-temps au préscolaire 5 ans
- Mesure 15xxx - Annexe 49 section 3 Ajout de ressources au secondaire
- Mesure 18012 – Allocation MAO matériel didactique CCQ

Si le conseil d'administration du centre de services scolaire ne donne pas suite à une recommandation, il doit motiver sa décision lors de la séance où elle est rejetée. Une copie du procès-verbal des délibérations du conseil d'administration du centre de services scolaire dans lequel est consignée la décision motivée doit être transmise au comité de répartition des ressources. (Article de la LIP 193.3)

Certains ajustements pourraient être apportés au document à la suite de la réception des règles budgétaires initiaux amendés 2024-2025.

## **RÉSOLUTION CA : 3041 / 2024**

CONSIDÉRANT les travaux réalisés par le comité de répartition des ressources (CRR) ;

CONSIDÉRANT la présentation des recommandations du CRR au comité consultatif de gestion ;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 193,3 de la Loi sur l'instruction publique, les recommandations du CRR doivent être présentées au conseil d'administration ;

Il est proposé par M. Bernard Gagnon et appuyé par Mme Nancy Robitaille d'adopter les critères de répartition des ressources contenus dans le document « Critères de répartition des ressources ».

**La proposition est  
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **7.2 BUDGET 2024-2025 (Services des ressources financières)**

Conformément à la Loi sur l'instruction publique (chapitre I-13.3), le Centre de services scolaire des Chênes doit adopter et transmettre au ministre de l'Éducation son budget de fonctionnement, d'investissement et du service de la dette pour l'année scolaire 2024-2025;

Ce budget prévoit un déficit d'exercice de 2 969 603\$ et que ce montant est égal à la limite d'appropriation de l'excédent accumulé représentant 15 % de l'excédent accumulé au 30 juin 2023 exclusion faite de la valeur comptable nette des terrains ainsi que de la subvention financement à recevoir relative à la provision pour avantages sociaux au 30 juin 2023;

Le produit de la taxe scolaire au montant de 11 322 157\$ a été établi en prenant en considération :

- Une évaluation uniformisée ajustée des immeubles imposables de 25 000\$ et moins au montant de 30 236 376\$;
- Un nombre de 41 690 immeubles imposables de plus de 25 000\$, et :
- Le taux de 0,09152\$ du 100\$ d'évaluation fixé par le ministre pour la taxe scolaire 2024-2025.

Les prévisions budgétaires ont été présentées au comité de vérification du CSS des Chênes en date du 20 août 2024

## **RÉSOLUTION CA : 3042 / 2024**

ATTENDU QUE conformément à la Loi sur l'instruction publique (chapitre I-13.3), le centre de services scolaire des Chênes doit adopter et transmettre au ministre de l'Éducation son budget de fonctionnement, d'investissement et du service de la dette pour l'année scolaire 2024-2025;

ATTENDU QUE ce budget prévoit un déficit d'exercice de 2 969 603 \$ et que ce montant est égal à la limite d'appropriation de l'excédent accumulé représentant 15 % de l'excédent accumulé au 30 juin 2023 exclusion faite de la valeur comptable nette des terrains et du montant des provisions relatives aux offres salariales net des subventions anticipées pour ces offres;

ATTENDU QUE le produit de la taxe scolaire au montant de 11 322 157 \$ a été établi en prenant en considération :

- Une évaluation uniformisée ajustée des immeubles imposables de 25 000 \$ et moins au montant de 30 236 376 \$;
- Un nombre de 41 690 immeubles imposables de plus de 25 000 \$, et :
- Le taux de 0,09152\$ du 100\$ d'évaluation fixé par le ministre pour la taxe scolaire 2024-2025.

CONSIDÉRANT que le budget de fonctionnement, d'investissement et du service de la dette prévoyant des revenus de 268 450 848 \$ et des dépenses de 271 420 451 \$ soit adopté et transmis au ministre de l'Éducation.

Il est proposé par M. Jean-Claude Massé et appuyé par Mme Annie Boileau :

D'ADOPTER le budget de fonctionnement, d'investissement et du service de la dette prévoyant des revenus de 268 450 848\$ et des dépenses de 271 420 451\$

DE TRANSMETTRE le budget de fonctionnement, d'investissement et du service de la dette au ministre de l'Éducation.

**La proposition est  
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **7.3 MODIFICATION DE LA STRUCTURE ADMINISTRATIVE (Dossier de décision – Direction générale)**

Nous soumettons à votre attention un projet de modification de la structure administrative 2024-2025 en vue de l'ajout d'un poste de régisseur à la prévention en santé et sécurité au travail, relevant du service des ressources humaines.

De façon générale, cet emploi consiste à assumer, à l'intérieur de son champ de compétence, un rôle de services-conseils et d'expertise auprès des gestionnaires du Centre de services scolaire, d'agir à titre d'expert en santé et sécurité au travail auprès des milieux et de coordonner les mandats définis par les comités SST.

Lors des derniers jours de l'année scolaire 2023-2024, le Service des ressources humaines s'est entendu avec les instances syndicales sur le niveau de ressources, soit un minimum de 2 personnes, pour un équivalent temps plein de 110%, qui seront dédiés au rôle de représentant des travailleurs dans le cadre de l'implantation du régime intérimaire de la CNESST.

C'est dans ce contexte et en vue de répondre aux nouvelles obligations reliées à la mise en place du régime, notamment en matière de prévention des risques, qu'ils soient de nature physiques ou psychosociaux, qu'il s'avère incontournable d'encadrer en le bonifiant, ce secteur d'activités névralgique. L'ajout éventuel de ce poste a d'ailleurs été discuté lors du Comité de répartition des ressources des 12 février 2024 et du 13 août dernier.

Celui-ci a également été soumis à la consultation des membres des associations de gestionnaires, soit l'ADECQ ainsi que de l'AQCS.

Il revient au Conseil d'administration du centre de services scolaire d'adopter la structure administrative. C'est dans cette optique qu'est sollicité le Conseil d'administration afin d'adopter la présente.

### **RÉSOLUTION : 3043 / 2024**

- CONSIDÉRANT la Structure administrative 2024-2025 adoptée le 25 juin 2024;
- CONSIDÉRANT Le régime intérimaire de la *Loi modernisant le régime de santé et de sécurité du travail* (LMRSST) en vigueur à différents moments entre le 6 octobre 2021 et le 6 octobre 2025;
- CONSIDÉRANT que Le régime intérimaire est composé d'éléments de prévention et de participation qui visent à assurer la santé et la sécurité des travailleuses et des travailleurs;
- CONSIDÉRANT que les responsabilités issues de l'entrée en vigueur de la Loi génèrent de nouvelles responsabilités qui doivent être assumées par le Centre de service scolaire afin de répondre à ses obligations;
- CONSIDÉRANT la volonté du Centre de services scolaire d'assurer à son personnel un milieu sain et sécuritaire;
- CONSIDÉRANT le Règlement sur la délégation de pouvoirs du Centre de services scolaire des Chênes conférant au Conseil d'administration le pouvoir d'adopter la structure administrative ;

Il est proposé par Mme Isabelle Meilleur et appuyé par Mme Nancy Robitaille :

D'entériner la modification proposée à la structure administrative 2024-2025 par l'ajout d'un poste régulier à temps plein de régisseur en prévention à la santé et la sécurité au travail, relevant du Service des ressources humaines;

**La proposition est  
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **7.4 FORMATION DES COMITÉS (Dossier de décision – Secrétariat général)**

Conformément aux dispositions de la Loi sur l'instruction publique, le Centre de services scolaire des Chênes doit mettre en place les trois comités suivants :

- Vérification
- Éthique et gouvernance
- Ressources humaines

Les membres du conseil d'administration ont été invités à faire part de leur intérêt à participer aux travaux de l'un ou l'autre des comités

#### **RÉSOLUTION 3044 / 2024**

**CONSIDÉRANT** l'intérêt manifesté par les membres du conseil d'administration à prendre part aux travaux de l'un ou l'autre des comités prévus dans la Loi sur l'instruction publique;

**CONSIDÉRANT** les discussions qui ont eu lieu à ce sujet en atelier de travail;

Il est proposé par Mme Myriam Vigneault et appuyé par M. Martin Dupont de nommer les administrateurs suivants au sein des comités :

#### **COMITÉ DE VÉRIFICATION :**

- Mme Annie Boileau
- M. Bernard Gagnon
- M. Martin Dupont
- M. Frédéric Jutras-Komlosy
- M. Jean-Claude Massé
- M. Yves Hébert

#### **COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE :**

- M. Ghislain Rheault
- M. Martin Dupont
- M. Frédéric Jutras-Komlosy
- M. Bernard Gagnon
- Mme Vickie Jutras

#### **COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES :**

- Mme Isabelle Meilleur
- Mme Nancy Robitaille
- Mme Karen Lamothe
- M. Stéphane Guilbert
- M. Ugo Martin
- Mme Myriam Vigneault

**La proposition est  
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## **8. RAPPORT DES COMITÉS**

### **8.1.1 RAPPORT DU COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE**

N/A

### **8.1.2 RAPPORT DU COMITÉ DE VÉRIFICATION**

Le budget fut présenté en détail par la direction du service des ressources financières. Également, le directeur du service des ressources matérielles a présenté les avantages du CAG.

### **8.1.3 RAPPORT DU COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES**

N/A

### **8.1.4 RAPPORT DU COMITÉ CONSULTATIF DU TRANSPORT**

N/A

## **9 PROCHAINES RENCONTRES ET PROCHAINS TRAVAUX**

**9.1** Prochain atelier :  
Mardi, 29 octobre 2024, 18 h 00

**9.2** Prochaine séance du Conseil :  
Mardi, 29 octobre 2024, 19 h 30

### **LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par M. Martin Dupont appuyé par M. Ugo Martin de lever la séance ordinaire du conseil à 19 h 57.

Le secrétaire général,

**Normand Page**

La présidente,

**Annie Boileau**